



**Coopérons dès l'École**

**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DE DORDOGNE**

Association loi 1901  
Siège social : Rue Pierre Brossolette  
24660 COULOUNIEIX-CHAMIERES

**Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2023**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**



## ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DE DORDOGNE

Association loi 1901  
Siège social : Rue Pierre Brossolette  
24660 COULOUNIEIX-CHAMIER

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2023

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

A l'assemblée générale,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels de l'Association Départementale de l'O.C.C.E de Dordogne relatifs à l'exercice clos le 31 août 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> septembre 2022 à la date d'émission de notre rapport

##### **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « 2. Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels concernant les méthodes comptables appliquées d'une part, par le siège départemental, d'autre part, par les coopératives scolaires et foyers coopératifs et enfin, les retraitements d'agrégation.



### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les disponibilités.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Boulogne, le 15 décembre 2024

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Christophe Rambeau  
Commissaire aux Comptes

## BILAN DE L'ASSOCIATION

### OCCE DE LA DORDOGNE

ACTIF	31.08.2023			31.08.2022	PASSIF	31.08.2023	31.08.2022
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>					<b>FONDS PROPRES</b>		
Immobilisations incorporelles					Fonds propres (avant affectation)	112 103	104 948
Terrains					Report à nouveau	978 599	1 033 644
Constructions					Résultat de l'association	-81 813	-46 786
Matériels d'activités	3 444	3 198	246	925	Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	1 618	1 618			Total	<b>1 008 889</b>	<b>1 091 807</b>
Immobilisations en cours					<b>FONDS DEDIES ET PROVISIONS</b>		
Autres prêts et titres immobilisés					Fonds dédiés		
Dépôts et cautionnements					Provisions pour risques		
Total	<b>5 063</b>	<b>4 817</b>	<b>246</b>	<b>925</b>	Provisions pour charges	4 647	3 745
					Total	<b>4 647</b>	<b>3 745</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					<b>DETTES</b>		
Stocks	1 576		1 576	475	Emprunts et dettes assimilées		
Coopératives et usagers divers	3 763		3 763	7 503	Fournisseurs	3 960	5 030
Comptes courants OCCE	2 230		2 230	2 230	Dettes fiscales et sociales	2 731	715
Autres créances (dont erreurs débitrices)				279	Comptes courants OCCE		
Trésorerie	1 012 413		1 012 413	1 090 145	Autres dettes (dont erreurs créditrices)		260
Charges constatées d'avance					Produits constatés d'avance		
Total	<b>1 019 982</b>		<b>1 019 982</b>	<b>1 100 632</b>	Total	<b>6 691</b>	<b>6 005</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 025 044</b>	<b>4 817</b>	<b>1 020 227</b>	<b>1 101 557</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 020 227</b>	<b>1 101 557</b>

**OCCE DE LA DORDOGNE**

	2022/2023	2021/2022
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations perçues	236 014	240 062
Ventes de produits	720 485	666 330
Prestations de service et animations	87 377	77 716
Subventions d'exploitation	266 093	242 842
Dons et Mécénat	5 321	1 349
Contributions financières	235 204	182 223
Autres produits	22 180	19 638
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés		
Total	<b>1 572 672</b>	<b>1 430 160</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de fournitures à céder	438 989	413 494
Variation des stocks de fournitures à céder	-1 101	342
Autres achats et charges externes	1 107 152	905 012
Aides financières	10 685	20 500
Impôts et taxes	333	329
Salaires	16 417	15 691
Charges sociales	4 625	4 121
Cotisations reversées	21 711	74 538
Autres charges	137	53
Dotations aux amortissements (siège) et gros équipement (CRFs)	39 179	54 673
Dotations aux dépréciations et provisions	902	528
Report en fonds dédiés		
Total	<b>1 639 030</b>	<b>1 489 282</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>-66 358</b>	<b>-59 121</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Produits des placements	1 710	562
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	<b>1 710</b>	<b>562</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
<b>RESULTAT FINANCIER (II)</b>	<b>1 710</b>	<b>562</b>
<b>RESULTAT COURANT (I + II)</b>	<b>-64 649</b>	<b>-58 559</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	100 177	80 194
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	<b>100 177</b>	<b>80 194</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion	117 341	68 421
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	<b>117 341</b>	<b>68 421</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)</b>	<b>-17 164</b>	<b>11 773</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)</b>	<b>-81 813</b>	<b>-46 786</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Dons en nature et prestations en nature		
Bénévolat	115 940	106 123
Total	<b>115 940</b>	<b>106 123</b>
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature		
Personnel bénévole	115 940	106 123
Total	<b>115 940</b>	<b>106 123</b>

## ANNEXE DE L'ASSOCIATION OCCE DE LA DORDOGNE

Du bilan de l'association de l'exercice clos le 31 août 2023. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association.

L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de "permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe".

Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :

- des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
- des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et un compte rendu d'activités).

Les données caractéristiques sont :

	Exercice clos	Exercice précédent
Total du bilan :	1 020 227,49 €	1 101 556,61 €
Résultat de l'exercice :	-81 812,96 €	-46 785,56 €
Nombre de coopératives et foyers attendus :	263	266
dont coopératives et foyers agrégés :	263	266
dont coopératives et foyers non agrégés :	0	0
Nombre de coopérateurs :	19 082	19 919
Heures de bénévolat du siège départemental	1 350	1 300
Heures de bénévolat déclarées par les mandataires	2 866	2 559
soit un équivalent temps plein de (1 820 h)	2	2 personne(s).
soit une valorisation du bénévolat de : nb d'heures * 27,50 € (a)	115 940 €	106 123 €

(a) Sur la base d'un coût de poste annuel de 50 K€ (charges sociales comprises) soit 27,50 €/heure.

### 1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice s'inscrit dans la continuité de l'exercice précédent.

### 2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables appliquées sont celles préconisées par la Fédération Nationale de l'O.C.C.E..

#### 2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental de l'association

Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement :

- les immobilisations sont inscrites au bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens,
- les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs,
- les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

#### 2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs

Les coopératives scolaires tiennent une comptabilité de trésorerie et non d'engagement :

- les immobilisations (investissements) sont comptabilisées directement en charges,
- les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés.

#### 2.3 Retraitements d'agrégation

Les cotisations collectées par les coopératives scolaires et reversées au siège départemental ont été éliminées, les autres opérations entre le siège et les coopératives, peu significatives, n'ont pas été annulées et concernent principalement :

- les produits pour cessions achetées par les coopératives scolaires au siège départemental,
- les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

De même, les éventuelles opérations entre coopératives scolaires, jugées non significatives, n'ont pas été éliminées.

### 3. CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

## OCCE DE LA DORDOGNE

### 4. NOTES SUR LE BILAN

<b>Fonds associatif :</b>	Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.			
<b>Report à nouveau :</b>	Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.			
<b>Résultat exercice :</b>	-81 812,96	{ dont { dont { dont { dont	3 270,12	pour le siège départemental
			-85 083,08	pour les C.R.F. agrégés
<b>Autres créances :</b>				pour le siège départemental
entre total actif et total passif constatés dans				pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.				C.R.F. agrégés.
<b>Autres dettes :</b>				pour le siège départemental
entre total actif et total passif constatés dans				pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.				C.R.F. agrégés.
<b>Disponibilités :</b>	1 012 412,85	{ dont { dont	118 897,06	pour le siège départemental
soit en moyenne environ			893 515,79	pour les C.R.F. agrégés,
			3 397,40	par C.R.F. agrégé.

### 5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

<b>Dotations</b>				
<b>amortissements et gros</b>	39 179,28	{ dont { dont	679,03	pour le siège correspondant aux amortissements
<b>équipement :</b>			38 500,25	pour les CRF agrégés correspondant aux investissements
soit en moyenne environ			146,39	par C.R.F. agrégé.
<b>Total des produits :</b>	1 674 558,71	{ dont { dont	110 122,12	pour le siège départemental
soit en moyenne environ			1 564 436,59	pour les C.R.F. agrégés,
			5 948,43	par C.R.F. agrégé.
<b>Total des charges :</b>	1 756 371,67	{ dont { dont	106 852,00	pour le siège départemental
soit en moyenne environ			1 649 519,67	pour les C.R.F. agrégés,
			6 271,94	par C.R.F. agrégés
<b>Résultat net moyen :</b>			-323,51	par C.R.F. agrégé.

### 6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION

Type de contrat	Exercice clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale		
Personnel enseignant, détaché par la Fédération OCCE		
Personnel de droit privé (animateur), détaché par la Fédération OCCE	1,0	1,0
Personnel salarié par l'association départementale	1,0	1,0
<b>Total</b>	<b>2,0</b>	<b>2,0</b>

### 7. AUTRES INFORMATIONS

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

En nombre	Exercice clos	Exercice précédent
Outil préconisé pour la tenue comptable des coops : Retkoop		
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en nombre)	263	266
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en %)	100%	100%
CRF visés par des "vérificateurs aux comptes"	262	266
Coopérative / foyer contrôlé par le siège	1	1
Coopérative / foyer participant à la mutualisation de la trésorerie	1	1
Part en % de la mutualisation conservée par le siège		
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires		5
Participants aux séances de formation (estimation)		12

## BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL

### OCCE DE LA DORDOGNE

ACTIF	31.08.2023			31.08.2022	PASSIF	31.08.2023	31.08.2022
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>					<b>FONDS PROPRES</b>		
Immobilisations incorporelles					Fonds propres (avant affectation)	112 103	104 948
Terrains					Résultat du siege de l'association	3 270	7 155
Constructions					Subventions d'investissement		
Matériels d'activités	3 444	3 198	246	925	Total	<b>115 373</b>	<b>112 103</b>
Autres immobilisations corporelles	1 618	1 618			<b>FONDS DEDIES ET PROVISIONS</b>		
Immobilisations en cours					Fonds dédiés		
Autres prêts et titres immobilisés					Provisions pour risques		
Dépôts et cautionnements					Provisions pour charges	4 647	3 745
Total	<b>5 063</b>	<b>4 817</b>	<b>246</b>	<b>925</b>	Total	<b>4 647</b>	<b>3 745</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					<b>DETTES</b>		
Stocks	1 576		1 576	475	Emprunts et dettes assimilées		
Coopératives et usagers divers	3 763		3 763	7 503	Fournisseurs	3 960	5 030
Comptes courants OCCE	2 230		2 230	2 230	Dettes fiscales et sociales	2 731	715
Autres créances				279	Comptes courants OCCE		
Trésorerie	118 897		118 897	110 441	Autres dettes		260
Charges constatées d'avance					Produits constatés d'avance		
Total	<b>126 466</b>		<b>126 466</b>	<b>120 928</b>	Total	<b>6 691</b>	<b>6 005</b>
<b>TOTAL</b>	<b>131 528</b>	<b>4 817</b>	<b>126 712</b>	<b>121 853</b>	<b>TOTAL</b>	<b>126 712</b>	<b>121 853</b>

**OCCE DE LA DORDOGNE**

	2022/2023	2021/2022
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations perçues	50 073	51 766
Ventes de produits	262	376
Prestations de service et animations	5 134	6 733
Subventions d'exploitation	15 983	23 690
Dons et Mécénat	5 321	1 349
Contributions financières	9 444	10 613
Autres produits	22 180	19 638
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés		
Total	<b>108 397</b>	<b>114 164</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de fournitures à céder	1 419	233
Variation des stocks de fournitures à céder	-1 101	342
Autres achats et charges externes	50 620	41 026
Aides financières	10 685	20 500
Impôts et taxes	333	329
Salaires	16 417	15 691
Charges sociales	4 625	4 121
Cotisations reversées	22 135	23 106
Autres charges	137	53
Dotations aux amortissements	679	679
Dotations aux dépréciations et provisions	902	528
Reports en fonds dédiés		
Total	<b>106 852</b>	<b>106 609</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>1 545</b>	<b>7 556</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Produits des placements	1 710	562
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	<b>1 710</b>	<b>562</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
<b>RESULTAT FINANCIER (II)</b>	<b>1 710</b>	<b>562</b>
<b>RESULTAT COURANT (I + II)</b>	<b>3 254</b>	<b>8 118</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	16	54
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	<b>16</b>	<b>54</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion		1 017
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		<b>1 017</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)</b>	<b>16</b>	<b>-963</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)</b>	<b>3 270</b>	<b>7 155</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Dons en nature et prestations en nature		
Bénévolat	37 125	35 750
Total	<b>37 125</b>	<b>35 750</b>
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature		
Personnel bénévole	37 125	35 750
Total	<b>37 125</b>	<b>35 750</b>

Au bilan et au compte de résultat du **siège départemental** de l'exercice clos le 31 août 2023, qui dégage un excédent de **3 270,12 €**. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août.

### 0 - PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association départementale, les comptes annuels du siège départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le siège départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'Association Départementale. Le siège départemental est une composante de l'association départementale comme les coopératives scolaires et foyers coopératifs du département affiliés à l'OCCE. Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du siège départemental de l'association.

### I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun fait caractéristique n'est à signaler au titre de cet exercice.

### II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. L'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an. Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières. Les cotisations des adhérents sont comptabilisées lors de l'appel de cotisation.

Changement de méthode comptable : Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent

### III - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

#### 1. Immobilisations incorporelles et corporelles

##### a) Tableau de variation des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques				
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités	3 444,08			3 444,08
Agencements & aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel informatique	595,00			595,00
Mobilier de bureau	1 023,47			1 023,47
Immobilisations en cours				
<b>Total</b>	<b>5 062,55</b>			<b>5 062,55</b>

##### b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice

Néant

##### c) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%				
Constructions et agencements	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%	2 519,16	679,03		3 198,19
Agencements & amén. divers	10%				
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%	595,00			595,00
Mobilier de bureau	20%	1 023,47			1 023,47
<b>Total</b>		<b>4 137,63</b>	<b>679,03</b>		<b>4 816,66</b>

#### 2. Immobilisations financières

Néant

#### 3. Stocks

Agendas - Calendriers

1 575,85

#### 4. Coopératives et usagers divers

Nature	Brut	Provision	Net
Coopératives et foyers coopératifs affiliés	3 762,90		3 762,90
Usagers autres			
Usagers et coopératives douteux			
Usagers et coopératives non encore facturés			
<b>Total</b>	<b>3 762,90</b>		<b>3 762,90</b>

#### 5. Comptes courants OCCE (débiteurs)

Fédération Nationale 2 230,00

#### 6. Autres créances

Néant

#### 7. Trésorerie

Banque Populaire ACA 18 961,26  
 Crédit Coopératif 53,84  
 Crédit Agricole 9 889,99  
 La Banque Postale 20 009,41  
 Livret A BP ACA 63 691,80  
 Intérêt courus à recevoir 1 290,76  
 Virement interne 5 000,00  
**118 897,06**

#### 8. Charges constatées d'avance

Néant

### IV - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

#### 1. Fonds propres

Les fonds propres sont le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association.

#### 2. Fonds dédiés

Néant

#### 3. Provisions

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
<b>Provisions pour risques</b>				
Engagement de retraite du personnel (1)	3 744,91	902,25		4 647,16
<b>Provisions pour charges</b>	<b>3 744,91</b>	<b>902,25</b>		<b>4 647,16</b>
Usagers				
Autres créances				
<b>Provisions pour dépréciations</b>				
<b>Total</b>	<b>3 744,91</b>	<b>902,25</b>		<b>4 647,16</b>

Dotations / reprises d'exploitation 902,25  
 Dotations / reprises financières  
 Dotations / reprises exceptionnelles  
**Total 902,25**

(\*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet

(\*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet  
**Total**

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour indemnités de départ à la retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté et 1/3 de mois de salaire au-delà de 10 d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

#### 4. Emprunts et dettes assimilées

Néant

#### 5. Fournisseurs

Fournisseurs, factures non parvenues 3 960,00

#### 6. Dettes fiscales et sociales

Congés payés 1 146,93  
 Urssaf 502,76  
 Retraite complémentaire 293,17  
 Prévoyance 34,85  
 Charges sur congés payés 359 756  
 Uniformation 393,81  
**2 731,08**

## 7. Comptes courants OCCE (créditeurs)

Néant

## 8. Autres dettes

Néant

## 9. Produits constatés d'avance

Néant

## V - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

### 1. Cotisations

COTISATIONS	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de coopérateurs	19 082	19 712
Cotisation nationale par coopérateur	1,16 €	1,16 €
Cotisation départementale par coopérateur	1,46 €	1,45 €
<b>COTISATIONS PERCUES DES COOPERATIVES</b>	<b>49 994,84</b>	<b>51 448,32</b>
Cotisations versées à la Fédération	22 135,12	22 865,92
<b>COTISATIONS REVERSEES A LA FEDERATION</b>	<b>22 135,12</b>	<b>22 865,92</b>

### 2. Subventions d'exploitation

NATURE	Exercice clos	Exercice précédent
Subventions ministères		18 690,00
Subventions conseil départemental	14 230,00	5 000,00
Subventions communes		
Autres subventions	1 752,90	
<b>Total</b>	<b>15 982,90</b>	<b>23 690,00</b>
Dont versées aux coopératives	8 982,90	15 690,00

### 3. Contributions financières

Contributions Fédération OCCE **9 443,80**

### 4. Aides financières

Aides financières octroyées aux coops 1 702,50  
Subventions reversées aux coops 8 982,90  
**10 685,40**

### 5. Produits exceptionnels

Sur fermeture comptes coopératives acquis **15,95**

### 6. Charges exceptionnelles

Néant

## VI- AUTRES INFORMATIONS

### 1. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants (président, trésorier et secrétaire général).

### 2. Engagement de crédit-bail et locations de longue durée

Néant

### 3. Autres engagements hors bilan

Il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental.

### 4. Contributions volontaires en nature

#### a) Mise à disposition de personnels (hors M.A.D.) ou de moyens techniques

Le siège départemental bénéficie de la mise à disposition à titre gratuit, par la mairie de Coulouneix-Chamiers de locaux dépendant du groupe scolaire situé rue Pierre Brossolette (environ 75m<sup>2</sup>) pour une valeur estimée à 7 500 €.

#### b) Bénévolat

Le bénévolat du siège départemental représente environ 1 350 heures de travail valorisées à 37 125 € sur la base d'un coût de poste de 50 K€/an (charges sociales comprises), soit 27,50 €/heure.

### 5. Mutualisation de la trésorerie des coopératives et foyers coopératifs

Aucune mutualisation